CONDITIONS DE L'ABEILLE [illegible] ...PIASTRES PAR AN ... On ne s'abonne pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'ait un répondant à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est D'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalles seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de recevoir un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Packet Régulier entre la Nouvelle-Orléans, Plaquemine et Bâton-Rouge.

Le beau bateau à vapeur d'une marche supérieure, **COMMERCE**, capitaine G. Mahé, partira régulièrement tous les samedis et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et lundis à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passages pour toute la côte. Il commencera ses voyages samedi, 3 du courant.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine ou à CARRIERE, DARAN & Co, rue St. Louis, Nos 11 et 15.
2 sept

Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires — Le bateau à vapeur, bon marcheur, TECHE, capitaine Chs. De Blanc, ayant de superbes emménagemens pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GRAY, DURRIVE & Co. ou L. LASTRAPES & DESMARE

N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera débarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire. 17 août

Paquebot de St. Martinsville, Attakapas et Plaquemines—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine P. Delahoussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinsville et Plaquemines (durant les eaux basses). Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinville, Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à GRAY, DURRIVE & Co. 42 & 43, Nlle Levée.

N. B. Les passagers allant aux Attakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur COLUMBIA et COMMERCE, attendu que le VETERAN, attendra les passagers qui viendront par ces bateaux. sept

A VENDRE—Un Bateau à Vapeur de première classe. S'adresser à LINCOLN & MAYNARD, 29, Nouvelle Levée.
22 oct

A LOUER un grand et spacieux bureau au rez de chaussée dans les magasins de Musson, No 5 rue Royale, près l'encoignure de la rue Canal. Livraison immédiate en s'adressant No 8 porte voisine. 10 nov—3

MAGASIN A LOUER—A Louer, un beau Magasin à deux étages, nouvellement réparé, situé rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser à la Banque Consolidée. nov-3

A LOUER un joli bureau au 2d. étage d'un magasin rue du camp. S'adresser au No. 36, rue du Camp, au premier. 8 nov.

A LOUER—Les Magasins maintenant occupés par les soussignés, à partir du 1er. novembre prochain. HOSKINS & WILCOCKS,
21 oct—1m rue du Camp, No. 38.

A LOUER. DEUX Magasins dans la rue Bienville, en face du comptoir de J. H. Field et Co.—Possession sera donnée le 1er. novembre, ou avant si on le désire. G. R. STRINGER,
15 oct 50, rue du Canal.

A LOUER—Un très grand lot de terre avec maison à domicile et écuries y appartenant, dans le centre de la ville, très bien situé pour une écurie publique ou pour des charretiers. S'adresser à 21 sept ISAAC T PRESTON.

A LOUER. UN Bureau au 1er rue du Camp No. 3; s'adresser à (4 nov—6) T FELLOWS.

F. LACROIX, de la raison "Cordeviolle & Lacroix", Mds. tailleurs, rue de Chartres No. 12, a l'honneur de prevenir le public qu'il est de retour de son voyage d'Europe; et que durant sa courte absence de cette ville, il a parcouru ses divers points, l'Angleterre, l'Irlande et la France, dans le but exprès de consulter les modes les plus élégantes et d'établir des relations solides avec les tailleurs les plus habiles et les mieux réputés de ces contrées. Ses constans efforts ayant été couronnés d'un plein succès, il ne craint pas d'avancer qu'il se trouve à même de reproduire ici, en même tems qu'elles le sont à N.-York, toutes les modes recherchées de l'Europe. Des contrats posés sur des bases solides, passés avec plusieurs maisons manufacturières des lieux précités, les mettent à tous égards, à même de remplir ce but grandiose. Ils s'engagent aussi à livrer, à jour marqué, les vêtemens qu'on voudra bien leur commander.

N. B. Ils reçoivent par le Coriolanus, les marchandises et nouveautés suivantes, choisies après le plus strict examen :

Draps pour habits et redingottes.

Vert anglais,	Giroflée,
Vert russe,	Manteau amélie,
Bronze invisible,	Bleu de roi vif,
Maron,	Vert russe imperméable,
Cape de more,	Zéphir cape de more,
Zéphir vert russe.	Cramoisi,
Dalia,	Vert de cour
Grenat riche,	Vert Lord Chatam,
Bleu violet,	Vert huguenot,
Bleu flore,	Cashemire noir, extra fin
Bleu de roi,	Castorine grenat,
Pain brulé,	" Vert russe,
Grenat,	" Noir,
Vert plomb,	

Draps et Casimirs pour pantalons.

Noir Zéphir,	Satin feu d'enfer.
" Electorale.	Côtes unies
" Diagonale,	Satin vert et noir.
Satin gris,	Do. Marengo,
Torsade vert bleu,	Satin chêne vert et bleu,

Draps grosses cotes, diverses nuances.

Côtes triple filet,	Mille raies,
Côtes plates ombrées,	Côtes jaspées div. nuances,
Côtes plates changeantes,	

Satins et velours pour gilets.

Satin façonné, nouveau modèle,
Satin sémorienne, do. do.
Velours noir, à fleurs et en couleurs,
Satin noir, cuit de Lyon,
Satin noir des Indes,
Gourgouran noir, façonné et en couleurs.
Gravattes longues, gros grains, couleurs et dessins de modes,
Mouchoirs gros grain noir,
Mouchoir satin à fleurs, noir et en couleurs.
Manteaux de drap bleu imperméable, pour homme;
Do. pour dames, en mérinos uni, brodé et broché,
Sartouts en drap imperméable, en diverses couleur
Gilets de satin et de velours,
Robes de chambre en drap moiré,
Do. do Mérinos à carreaux,
Cols satin à châle, extra fins,
" " forme nouvelle,
" " Bouillonnés,
" Velours à nœuds variés,
" " Jabot,
" " A la jupe,
" " A châle,
" " Brides et unies, pour uniforme,
Gants couleurs assortis, en diverses fins,
Bracelets élastiques pour gants,
Bretelles en gomme élastique, en soie, nouv. genre, brodées et à la russe
Caleçons tricot, laine, coton et fil à corsets, de peau, à corsets,
Bonnets grecs en panne, pour bureau,
" " soie brochée,
" " drap brodé en soie,
" " velours do.
Diverses garnitures pour militaires,
Chapeaux en soie superfins, nouveau genre,
Schakos de chasseurs,
do d'artilleurs,
do de gardes d'Orléans.
Ainsi qu'une infinité d'autres articles dont le détail serait trop long. 3 nov.—10

NOUS avons l'honneur d'informer nos amis et le public que nous continuerons comme par le passé à nous tenir constamment bien montés de toutes espèces de marchandises de modes et de nouveautés, la présence constante d'un de nous à Paris nous mettant à même de renouveller constamment notre assortiment. Nous espérons par nos efforts, et nos prix modérés, mériter de plus en plus la visite fréquente de nos amis et du public. Nous avons reçu et en magasin les articles suivants: un assortiment complet d'indiennes, grands et petits dessins en couleurs, et noires.

1e. Etoffes et bordures pour meubles et rideaux, parmi lesquels un article entièrement nouveau. 50 pièces mérinos et cachemires assortis de couleur et de prix

2e. Belles indiennes pair croisées et unies, 1 caisse schals de coton assortis de couleur, rubans de cols, gants pour hommes, pour dames et enfants, écharpes nouvelles, cols et pèlerines, brodés, fleurs, rubans à chapeau, mitaines en laine à demi doigts, parapluies &c. &c. &c.

De plus par les navires Marengo, New Orleans et Coriolanus nous recevons un assortiment complet de marchandises d'hyver, que nous mettrons en vente aussitot son débarquement.
4 nov E. LEFEBVRE & FRERE.

A VENDRE.—Un lot considérable de chaudière et moulins à sucre ; s'adresser à Mr.
9 juillet BERNARD. MARIGNY.

Avis ... et de Comp...

RECOMPENSE.

Département ... Banque de la Gaz...

Section 8 de la Charte.

IL est de plus décrété, que les personnes qui, quelconque, emploient les moyens qu'ils emploient intention... endommageront ou détruiront aucun partie des tuyaux, du gaz posés par la compagnie, en vertu de cet acte, ou aucune partie des bâtimens, appareils et machines, la personne ou les personnes commettant le délit, seront, chacune d'elles responsables de tous les dommages ainsi occasionnés ; et de plus, pourront être poursuivies par acte d'accusation, au tems et dans les douze mois, qui suivront après que l'offense aura été commise, et sur conviction du fait, seront punies d'une amende qui n'excédera pas mille piastres, et un emprisonnement qui n'excédera pas douze mois, tous deux à la discrétion de la cour.

Conformément à la section qui précède, avis est par le présent donné, que des lampes à l'usage public, appartenant à cette compagnie, ayant été ouvertes pour allumer des cigares, ou dans de mauvaises intentions, ce qui endommage les dites lampes et les éteint, une récompense de $100 sera donnée sur toute information suffisante pour faire condamner toute personne qui aurait ainsi occasionné du dommage à aucun des ouvrages de cette compagnie.
20 oct E. W. WELLS, Secrétaire.

AVIS.

Sect. 11 de la Charte de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

IL est de plus décrété, Que toute personne ou personnes, qui par malice ou autrement, endommageront ou détruiront aucune partie du dit chemin à coulisses fait par la dite compagnie, en vertu du présent acte, ou aucun des dits ouvrages, édifices, voitures ou machines qui y appartiennent, seront condamnées chacune d'elles, pour chacun des délits, à une amende de cent piastres, recouvrables par devant toute cour de Juridiction compétente, et seront en outre, responsables de tous les dommages qui pourront en résulter ; elles pourront de plus être poursuivies au criminel à telle époque que ce soit, dans les six mois après que le délit aura été commis, et punies d'une amende qui n'excédera pas mille piastres, ou d'emprisonnement qui n'excédera pas douze mois, ou l'un et l'autre.

Attendu que des personnes mal intentionnées, ont cherchées à obstruire le libre passage des chars, en plaçant des obstacles sur les coulisses (rails), il a été jugé convenable de publier comme ci-dessus, cette partie de la charte qui a rapport à ce sujet, et d'annoncer qu'une récompense honnête sera donnée par la compagnie, pour l'arrestation de toute personne ou personnes qui seraient convaincus d'avoir ainsi violé les droits accordés par la charte à cette compagnie

GEORGE MERRICK,
Ingénieur en chef du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton. 20 oct

AVIS—Les chars entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, partiront jusqu'à nouvel ordre, comme suit: Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 2, 4 et 6 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi.
5 sept P. CAZENAVE, secrétaire pro tem.

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett,
E. Sainett,
S. W. Oakey,
James Currell,
John Kilshaw, jr
} Commissaires pour recevoir les souscriptions. 7 juin

MANOEUVRES.—Quinze ou vingt bons Manœuvres, peuvent obtenir de l'emploi permanent et profitable, dans le service de la Compagnie de navigation d'Orléans.

S'adresser au gardien au Bayou St.-Jean et au Bureau de la compagnie au Bassin Carondelet.
27 oct J H. HOLLAND, Président.

ON DEMANDE cent manœuvres pour travailler sur le chemin à coulisses entre la Nlle. Orléans et Nashville, à une distance de 12 milles de cette ville et sur les bords du Lac.—Ceux arrivant du Nord trouveront cet emploi très avantageux comme le lieux est très salubre, et ils sont garantis d'être long temps employés et à de bons gages. S'adresser au bureau ou à
8 oct PETER MURPHY.

SANGSUES.

AVIS—Le soussigné tient constamment un assortiment de Sangsues de la première qualité, qu'il offre en détail, et lorsque l'on le désire, il les applique lui-même. E. B. DONNELLY, rue Bourbon, No. 5

LE soussigné aura toujours en main, un assortiment considérable de marchandises domestiques, reçues en consignation, et qu'il vendra aux conditions les plus avantageuses;
Cotons écrues à drap et à chemise, 5|4, 4|4, 7|8, 3|4;
Cotons blancs, do do 5|4, 4|4, 7|8, 3|4;
10 balles cotons écrues épais de 4|4, convenables au marché mexicain;
6 caisses Percales blanches de bas prix en pièces de 12 yardes;
10 balles Coutil gris;
12 do Flannelles de différents prix, rouges, jaunes et blanche, en parties à la commodité des acheteurs, en débarquement et à vendre par J. DE BROT,
21 oct—10 40, rue de la Vieille Levée.

VINS & LIQUEURS.

4 Pipes Vin vieux de Madère, (7 ans à Londres);
10 quart de barriques do de 1825;
2 boucauts Vin de Sherry, pâle et coloré;
20 quart do do do;
10 demi pipes vieille Eau de Vie de Champagne;
7 pipes Genièvre de Hollande;
350 caisses Vin rouge, différents prix;
Le tout ayant droit au débenture, à vendre par J. DE BROT,
31oct—10 40, rue de la vieille Levée.

LE soussigné s'étant établi dans cette ville, comme marchand commissionnaire, fera des avances libérales sur consignations. J. DE BROT,
31 oct—10 40, rue de la Vieille Levée.

A VENDRE—Des terrains situés à Mandeville, et plusieurs grands ilets, propres à faire des jardins, s'adresser à
13 juil B MARIGNY

C. A. FESSARD, ouvrira incessamment à son domicile, rue Bourbon, No. 185, près de la rue St. Pierre, un cours-pratique, de tenue de livres en parties doubles, de 6 à 8 heures du soir.
Il donne aussi des leçons en ville, et il peut encore tenir quelques jeux de livres. 4oct—a

AVIS.—Les soussignés ont formé une société sous la raison de SOMERS & ALEXANDER, à l'effet de transiger les affaires par Commission, et de faire des envois de cette ville. D. SOMERS, L G ALEXANDER

Références—Lambeth & Thompson, Herman, Briggs & Co. } Nlle-Orléans.
Alfred Cochran, Natchez.
Martin & Aikin, J M Taylor, esq. } Vicksburg.
W H Pope, esq. Bruce & Newton, Thos. J Martin & Co. } Louisville.
Birkhead & Pearce, Baltimore.
Bevan & Humphreys, Philadelphie.
B. Aymar & Co. New York.
14 oct—1m

A VENDRE—Un excellent jeune nègre créole, âgé de 21 ans, parlant l'anglais, le français et un peu l'espagnol, il est bon domestique de maison, et très adroit, capable de bien conduire un cabriolet et serait très convenable pour l'ouvrage d'un magasin, étant très fidèle et sobre, et il est de plus pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi. Pour plus amples renseignements s'adresser à B. Bouny, courtier, rue St Louis No 86. 4 nov

CHARLES H. GRANT & CO. No. 46, rue de Chartres.

TIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES
Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. miroirs, glaces, matelas en crin, en mousse, en paille de maïs, etc. 1e octobre

TRAITES sur Paris, à vendre par J. LEBLANC & Co,
7 nov rue Royale, No 115.

MAGASIN DE NOUVEAUTES.
A l'instar de Paris, en gros et en detail, rue de Chartres et Jefferson.

GAULHIAC & Co., reçoivent de Paris par le Marengo, du Havre, un grand assortiment de marchandises qui ont été choisies par Mr. Gaulhiac, dans les meilleures fabriques de la capitale. Ces articles consistent en toutes sortes de Parfumeries extra fines et fraîches, ce qui est remarquable par sa nouveauté, sont les savons de toilette, forme nouvelle, en boîtes et à toute odeurs; la véritable crême d'amandes amères; les fins extraits d'odeurs de mousseline, jasmin, violette musc, &c.

La véritable et supérieure qualité d'Eau de Cologne, dito de Lavande, ambrée et naturelle, le mucilage pour la teinture des cheveux, (garantie); les régénérateurs, huiles et pommades, pour l'entretien des cheveux; toutes les poudres à dents, et opiat pour l'entretient de la bouche, ainsi que tous les accessoires de toilettes en parfumeries.

Toutes sortes de brosses nécessaires à l'usage des deux sexes, les brosses à dents nouvelles, do. à ongles, montée en ivoire et buffle, de la plu grande solidité; les brosses à têtes extra fortes et à habits; ensemble les premières qui aient paru à la Nouvelle-Orléans.

La réputation méritée et obtenue par la qualité des gants qu'ils ont toujours eu en magasin, les ont mis à même de faire des arrangements en fabrique à Paris afin d'avoir constamment à vendre de la garantie et au meilleur marché, les gants de chevreaux, toutes couleurs, les gants de bals et soirées; gants de castor et daim pour militaires; gants fil d'Ecosse, couleur blanc, les beaux gants de soie-doubles de toutes couleurs; la fin de ces articles dépasse par le soin qu'on y a porté ceux des années précédentes.

Assortiment de cols en satin, doubles, unis et brochés de toutes les hauteurs, et cravattes nouvelles du meilleur goût.

Glaces à chevalets pour la toilette des deux sexes, assortis de goût et de grandeur, nécessaire d'hommes et dames, à musique et autres superbes assortiment de faux cheveux en natte, dit (fausse queue) [illegible] gueur, et au dessous [illegible] bandeaux, liste de 5 à 6 pouces de hauteur et au-dessous à pouvoir satisfaire toutes les demandes.

Un assortiment complet de postiches pour les deux sexes, en perruques métalliques, ce qu'il y a de plus léger, et sans métallique; toupets de tous les genres; [illegible] gue; toufes à l'anglaise et autres, généralement tout ce qui a rapport à la coiffure moderne en cheveux, fleurs et perles. Ainsi que tout ce qu'ils ont habitude de tenir annuellement avec augmentation de nouveautés.

Mr. Casimir Rodner, élève et premier ouvrier de Messieurs Normandin Frères, brévetés à Paris, pour les perruques et la coiffure des Dames, coiffe par nombre de Louisianais, est engagé dans l'établissement. 11 nov

INDINNES à Raies pour Chemises—10 balles Indiennes à raies pour chemises, en débarquement du navire Ohio, et à vendre par J. DE BROT,
8 nov 40, Vieille Levée.

[PAROISSE DE] PLAQUEMINES—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner: salut.

Qu'il soit connu qu'attendu que Caliste Villeré demeurant dans la paroisse d'Orléans, s'est adressé à moi, Gilbert Leonard, Juge de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834—avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines, Etat de la Louisiane, en date du 4 Mai 1836, rendu dans l'affaire de la succession de feu Delphin Villeré la propriété foncière ci-après décrite et les esclaves ci-après nommés appartenant à la dite succession, conjointement avec Gabriel Villeré, Jules Villeré, Caliste Villeré, Anatole Villeré, Félix Villeré, Marie Adèle Villeré, épouse de Hugues Lavergne, et Eulalie Léocadie Villeré, épouse de Jean Baptiste Lanusse, furent le 11 Juin 1836, offerts en vente publique à l'encan par le soussigné, juge de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines, pour le compte de la dite succession de feu Delphin Villeré, et de Gabriel Villeré, Jules Villeré, Caliste Villeré, Anatole Villeré, Félix Villeré, Marie Adèle Villeré, épouse de Hugues Lavergne, et Eulalie Léocadie Villeré, épouse de Jean Baptiste Lanusse, et furent adjugés au susdit Caliste Villeré, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Une habitation établie en sucrerie, située dans la paroisse St. Bernard, à environ sept milles au-dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, connue sous le nom d'habitation Conseil, et composée de plusieurs morceaux de terre ainsi qu'il est ci-après décrit, savoir:

1°. Un morceau de terre mesurant six arpens de face au fleuve avec la profondeur qu'il peut y avoir, borné à la limite supérieure et inférieure par deux morceaux de terre appartenant autrefois à la société de Jacques e. Gabriel Villeré.

2°. Un morceau de terre mesurant sept arpens et un quart plus ou moins de face au fleuve et s'étendant en profondeur jusqu'au lac Borgne, borné à la ligne inférieure par l'habitation appartenant à veuve Cucullu et autrefois à Jumonville de Villiers, et à la ligne supérieure par le morceau de terre ci-dessus décrit.

3°. Un morceau de terre mesurant six arpens moins huit pieds de face au fleuve Mississipi, avec toute la profondeur qu'il peut avoir, borné à la ligne inférieure par le morceau de terre ci-dessus premièrement décrit, et à la ligne supérieure par l'habitation appartenant à feu Pierre Lac ste; ensemble avec les améliorations, bâtisses, instruments aratoires et quelques objets de ménage qui s'y trouvent.

Et quarante sept esclaves, nommés; Denis, âgé de 35 ans; Petit Isaac, 35; Mare 29; William 32; Isaac 28, Gros Isaac 55; Grand Cesar 48; Costade 34; Jasmin 40; Jean 40; John 38; Jean Baptiste 39; Lubin 40; Louis 22; Noël Congo 50; Scipion 30; Brooks 31; James 24; Spencer 35; Joe 35; Williamson 35; Ned 35; Butler 33; Tom 20; Nelson 29; George 29; Sam 25; Achille 55; Richard 35; Camille 22; Fanny 33; Guiny 38; Eliza 35; Mélite 35; Nancy 33; Aguy 22; Maria 23; Céessine 34; Eley 25; Sophie 22; Berky 32; Mary 21; Mathilda 22; Mary 24, et Félicie 24. Les animaux et vingt chevaux—le tout adjugé à Caliste Villeré pour le prix de cent quatorze mille piastres. ($114,000.)

Conditions de la vente:—Un, deux, trois et quatre ans de terme.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre la propriété ci dessus décrite et les esclaves ci-dessus nommés, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de tout autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire, dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce 3me. jour du mois de Novembre A. D 1836.
G. LEONARD, Juge.
8 nov—3

PAROISSE DE PLAQUEMINES.—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner: salut.

Qu'il soit connu qu'attendu que Jules Villeré demeurant dans la paroisse de Plaquemines, s'est adressé à moi Gilbert Leonard Juge de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834—avis est par ces présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines, Etat de la Louisiane, en date du 4 Mai 1836, rendu dans l'affaire de la succession de feu Delphin Villeré, la propriété foncière ci-après décrite et les esclaves ci-après nommés, appartenant à la dite succession conjointement avec Gabriel Villeré, Jules Villeré, Caliste Villeré, Anatole Villeré, Félix Villeré, Marie Adèle Villeré, épouse de Hugues Lavergne et Eulalie Léocadie Villeré, épouse de Jean Baptiste Lanusse, furent le 10 juin 1836, offert en vente publique à l'encan, par le soussigné juge de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines pour le compte de la dite succession de feu Delphin Villeré et de Gabriel Villeré Jules Villeré, Caliste Villeré, Anatole Villeré, Félix Villeré Marie Adèle Villeré, épouse de Hugues Lavergne et Eulalie Léocadie Villeré, épouse de Jean Baptiste Lanusse, et furent adjugés au susdit Jules Villeré, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Une habitation établie en sucrerie, située au dessous des Anglais dans la paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve, à environ douze milles au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant vingt-neuf arpens et vingt huit toises de face ou quarante arpens de profondeur, ensemble avec les édifices, instruments aratoires et autres objets qui y sont attachés.

Et quarante cinq esclaves nommés: Cyrus âgé d'environ 34 ans; Big Louis 31; Anthony 31; Stephen 39; Addison 29; Little Stephen 24. marron; Nelson 21, William 35; Richmond 34; Old Jacob 31; York 29; Jacob 21; Bob 24; Gaye 21; Black Henry 31; Little Louis 20; Yellow Louis 20; Little Sam, marron; Natt 44, marron; Yellow William 22 Vincent 41, Richard 31; Billy 20; Patrick 26; Jack 34; Judith alias July 51, Nancy 34; Marthe 21 avec un enfant de huit mois, Sally 31; Tru-lov 24 avec son enfant Eugène âgé de cinq ans; Rachel 36, avec ses deux enfants Polly âgé de 9 ans et Jack de 5 ans; Lydia 19; Jeanne 21; Diana 19 avec son enfant âgé de 4 mois; Tréo 22 avec son enfant Tom âgé de 10 mois; Polly 30, Wright, orphelin âgé de 2 ans, Washington, orphelin âgé de 3 ans, et Davis orphelin, âgé de 12 mois—les animaux et onze chevaux le tout adjugé à Jules Villeré pour le prix de soixante quinze mille piastres, ($75,000.)

Conditions de la vente: Un, deux, trois et quatre ans de terme.

A ces causes toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre la propriété ci dessus décrite et les esclaves ci dessus nommés, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vente duquel la vente a été faite, ou de tout autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour tout autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours, à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce troisième jour du mois de Novembre, A. D. 1836.
G. LEONARD, Juge.
9 nov—2

PAROISSE DE PLAQUEMINES.—Cour des Preuves.—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner: salut.

Qu'il soit connu qu'attendu que Hugues Lavergne demeurant dans la Paroisse d'Orléans, s'est adressé à moi Gilbert Léonard, Juge de la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse de Plaquemines, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires approuvé le 10 Mars 1834, avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse Plaquemines, Etat de la Louisiane, en date du 4 Mai 1836, rendu dans l'affaire de la succession de feu Delphin Villeré, les propriétés foncières ci-après décrites appartenant à la dite succession de Delphin Villeré conjointement avec Gabriel Villeré, Jules Villeré, Caliste Villeré, Anatole Villeré, Felix Villeré, Marie Adèle Villeré épouse de Hugues Lavergne et Eulalie Léocadie Villeré épouse de Jean Baptiste Lanusse, furent le 10 Juin 1836, offertes en vente publique dans la Nouvelle Orléans à la Bourse Hewlett, à l'encan par le soussigné Juge de la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse de Plaquemines, pour le compte de la susdite succession de feu Delphin Villeré et de Gabriel Villeré, Jules Villeré, Caliste Villeré Anatole Villeré, Félix Villeré, Marie Adèle Villeré épouse de Hugues Lavergne et Eulalie Leocadie Villeré épouse de feu Baptiste Lanusse, et furent adjugées au susdit Hugues Lavergne comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Un terrain situé au faubourg Washington, presqu'à l'encoignure de la rue d'Enghein, ayant mesure française, soixante quatre pieds de face au fleuve sur environ deux cents pieds de profondeur

Du terrain situé derrière le terrain ci dessus décrit ayant environ soixante sept pieds de face à la rue Victoire, soixante et un pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Mr. Joseph Pilié, soixante deux pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété faisant face au fleuve, et trente neuf pieds huit pouces sur la ligne qui le sépare de la réserve faite par Mr. Bernard Marigny sur la rue d'Enghein.

Un terrain situé dans le faubourg Washington ayant environ soixante sept pieds de face à la rue Victoire, soixante quatorze pieds huit pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de J. Pilié, soixante pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Mme. Lavergne, et quatre vingt quinze pieds sur la ligne qui le sépare de la réserve de B. Marigny.

Un terrain situé au faubourg Annonciation et désigné par le numéro trois sur un plan du dit faubourg annexé à un acte passé le 23 Mai 1814 devant Michel de Armas, et ayant soixante pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur cent vingt pieds de profondeur le tout adjugé à Mr Hugues Lavergne pour le prix de trente six mille quatre cents piastres. ($36,400.)

Conditions: de la vente:—Un et deux ans de crédit:

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les lots de terre ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite; ou de tout autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour tout autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours, à partir de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce 3me jour du mois de Novembre, A. D. 1836
G. LEONARD, Juge.
7 nov—3

PAROISSE DE PLAQUEMINES—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner: salut.

Qu'il soit connu qu'attendu que Hugues Lavergne demeurant dans la paroisse d'Orléans, s'est adressé à moi Gilbert Léonard, Juge de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 Mars 1834, avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines, Etat de la Louisiane, en date du 4 Mai 1836 rendu dans l'affaire de la succession de feu Delphin Villeré

La propriété foncière ci-après décrite et les esclaves ci-après nommés, appartenant à la dite succession de Delphin Villeré conjointement avec Hugues Lavergne et Jules Villeré, furent le 10 Juin 1836, offerts en vente publique dans la ville de la Nouvelle Orléans à la Bourse Hewlett à l'encan, par le soussigné juge de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines, pour le compte de la susdite succession de feu Delphin Villeré et de Mrs. Hugues Lavergne et Jules Villeré, furent adjugés au susdit Hugues Lavergne comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.

Description de la propriété d'après le transfert Judiciaire.

Une habitation établie en sucrerie située dans la paroisse de Plaquemines, à environ dix huit milles au dessous de la ville de la Nlle. Orléans, sur la rive droite du fleuve, mesurant dix neuf arpens plus ou moins de face au fleuve et s'étendant entre lignes parallèles jusqu'au bayou Barataria, bornée à la ligne supérieure par l'habitation d'Urquhart et Meligan et à la ligne inférieure par l'habitation appartenant à la succession de Nicolas Reggio, ensemble avec les édifices, instruments aratoires et autres objets qui sont attachés à la dite habitation, et soixante quatre esclaves nommés: Stout âgé de 35 ans, Dollar 41, Peter 41, James 36, Robert 36, Abraham 2d, John Blue 36, George 36, Jenny 31, Killy 31, Right 31, Julien 36, Daniel 41, James Rouge 41, Brooks 46; Old Abraham 61; Rubin 25; John Brown 36; Moses 36; Nicolas 31; Little James 25; Sandé 36; Billy 31; Davis 26; Salomon 25; Phill 36; Martin 21; Elie 21; John 31; Daniel 26, Brooks 21; Charles 46; David 36; Morris 31; Silly 41; Kitty 31; avec son enfant Ann âgé de 8ans; Almée 31; Phillis 31 avec son enfant Willy de 11 mois; Jenny 31 avec ses enfans Josephine de six ans et Sarah de 6 mois; Anna de 25 ans avec ses deux enfans Melina de 3 ans et Henri de 14 mois; Rose de 26 ans avec son enfant Petre âgé de six ans; Marie de 41, avec ses deux enfans Touck de 4 ans et Nelson de 2 ans; Adélaïde de 31 ans avec ses quatre enfans Octavie de 3 ans; Henri de 4 ans; Sylvestre de 12 mois et Rosalie de cinq mois; Jande de 36 ans; Rody 31 avec son enfant Christian de six mois; Marie de 26 ans avec son enfant Marguerite de 26 ans; Eliza 27 ans avec son enfant Frank de 4 mois; Willy de 31 ans, marron; les animaux et 23 chevaux le tout adjugé à Mr. Hugues Lavergne pour le prix de cent mille piastres. ($100,000.)

Conditions de la vente: Un, deux, trois et quatre ans de terme, en billets endossés à la satisfaction de Mr. Gabriel Villeré et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement; et tout billet qui ne sera pas payé à son échéance portera intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à ce qu'il soit payé.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre l'habitation ci-dessus décrite, les esclaves ci-dessus nommés, et autres objets ci dessus mentionnés en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours, à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce 3me jour du mois de Novembre, A. D 1836.
G LEONARD, Juge.
9 nov—3

Aux Entrepreneurs de Chemins de fer.

DES propositions seront reçues jusqu'au 8 de Décembre prochain, pour le nivellement et la maçonnerie des premiers 10 milles du Chemin de Fer de Gainesville et Narkeeta. Un profil de la route ainsi que les plans et devis de l'ouvrage seront exhibés à Gainesville pendant les dix jours qui précéderont l'époque fixée, et toute espèce d'information sera donnée en s'adressant au soussigné ou à l'aide ingénieur. Dans tous les cas des recommandations seront exigées de telles personnes qui ne seront pas connues de la compagnie et de l'ingénieur.

Pour l'information des personnes qui résident à une distance éloignée, on fait observer que le chemin commencera à la ville de Gainesville, sur la rivière du Tombeghee et s'étendra 22 milles au Sud Ouest jusqu'à Narkeeta, dans l'Etat du Mississipi. La rivière du Tombeghee est navigable pour les bateaux à vapeur durant une grande partie de l'année et possède des communications directes avec la Nouvelle-Orléans: toute facilité sera donc offerte aux ouvriers de se procurer les objets dont ils auront besoin et de se transporter sur les lieux par le moyen des dites communications. Le pays sur lequel passera le chemin étant parfaitement salubre et la douceur du climat permettant de travailler dans la saison de l'hiver, le contrat ne peut donc être qu'avantageux et très désirable pour tous ceux qui ont besoin de s'employer pendant l'hiver. Pour un entrepreneur actif et laborieux, la construction de ce chemin offre une bonne affaire à faire.

Gainesville, Ala 21 septembre 1836
11-oct-3.1ps D. H BINGHAM.

A VENDRE—Propriété de valeur à Biloxi—Le soussigné est autorisé à vendre cette propriété de valeur appartenant à M Krohn, vu l'état faible de sa santé du propriétaire, qui se retire des affaires.

Deux arpents de face à la mer, sur 25 arpents de profondeur, situés dans la partie la plus centrale de Biloxi; et les améliorations y construites, comme suit:

Un grand Hôtel bien fini, mesurant 62 pieds sur 60, contenant en seize appartements, cave, cuisine, chambres à domestiques, &c. &c.

Une Maison de maître, de 25 pieds sur 30, avec deux chambres, deux cabinets, galerie, cuisine, chambres à domestiques, &c.

Une Bâtisse occupée par le propriétaire comme magasin et demeure, cuisines, chambres à domestiques. En face de cette propriété est construit un wharf, bâti par M Krohn, il y a sur la dite propriété, en face de l'hôtel, une quantité de beaux arbres, parmi lesquels il se trouve deux énormes chênes.

Cette propriété est si bien connue qu'il n'est pas nécessaire d'en dire davantage. Elle sera vendue à bon marché et à des conditions favorables. S'adresser à EDW. GOTTSCHALK, courtier.
2 nov

MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS, CHAPEAUX ET LINGES FAITS.
Rue de la Vieille Levée, No. 50

Les soussignés ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis, qu'ils viennent d'ouvrir un magasin, où l'on pourra se procurer les articles ci-dessus à des prix modérés, tant en gros qu'en détail. Ils osent espérer que les soins et l'attention qu'ils porteront à ce genre de commerce leur mériteront le patronage du public en général.
25 oct—1m F. PRADOS & J. P ARNAUD

MADEMOISELLE DE CHANDIEU, Ex-Institutrice d'un pensionnat, à Paris, depuis quelque tems à la Nouvelle Orléans, se propose de donner des leçons de langue française, d'arithmétique, de géographie, de piano, et de musique. Son ambition étant de mériter l'approbation des mères de familles qui voudront bien l'honorer de leur confiance, elle fera tous ses efforts pour s'en rendre digne. S'adresser chez Mr. Even, rue Saint Louis, No. 150.
1 nov—1m

Marchandises d'Automne et d'Hiver

DUVIVIER & WOODLIEF No. 71 rue de Chartres

ONT reçu par les derniers arrivages, un assortiment choisi de Marchandises sèches et de goût, consistant en partie de
5 caisses indiennes françaises superfines de Gros, Odier Roman et Co.
3 " do Wesserling
2 " à petit dessin pour enfant,
3 " Ginghams français, nouv. au genre,
50 pièces Satin chally, ondine et Mousseline de l'inde
30 " Merinos français et drap de paramonta
30 " Merinos et circassiennes anglais 4|4 et 6|4
4 balles draperies françaises rouges et jaunes.
1 caisse Mouchoirs damassés de toutes couleurs
10 cartons draperies en mousseline brodée et à dessins.

Un assortiment splendide de satins de goût unis et à dessin, Pool de soie, Gros de Berlin, Gros de Naples de toutes couleurs, Gros de Suisse de toutes largeurs, 6 cartons mousseline suisse unie et à dessin, mousselines satinées, percales unies et damassées, bas et chaussons de soie anglais, idem de fil d'Ecosse en soie, gants à filets en soie, et et de Berlin, bonnets français, pellerines et fichus brodés à l'aiguille, Baptiste française superfine; 150 douzaines mouchoirs batiste brodés et unis; 3 caisses toile d'Irlande et toile de Paris entra superfin.

Un assortiment splendide de dentelles anglaises idem extra deux et garnitures de Mousselines.

Oasaburgs de Lowel et cottons écrus de 3|4 7|8 et 4|4

Couvertures de laine anglaises et françaises de toutes sortes;

Flanelles françaises et anglaises de toutes couleurs.

Lindseys, Kerseys écossais et coutil linge de table et courtepointes; 200 pièces de linge de table œil de perdrix, damassé et toile à drape.
8 nov

M. FRUST, Professeur de Harpe, Piano et Guitarre, et Directeur des Chœurs au Théâtre St Charles, a l'honneur d'informer les habitans de cette ville, qu'il emploiera ses heures perdues à donner des leçons des instruments ci-dessus. Pour ses conditions, s'adresser à Messieurs Johns & Co. rue Chartres, ou à Mr Casey, Magasin de Music, rue du Camp.
2 nov—3m

EN débarquement du navire la Revanche, et à vendre par les soussignés :
60 paniers Huile d'olive surfine clarifiée;
10 caisses Fruits à l'eau de vie, en bocaux de litre;
50 do do do et flacons;
20 do Fruits au sirop;
12 do Fruits au vinaigre;
40 do Liqueurs superfines;
30 do Cerises, bouteilles blanches;
20 cestagnons Eau de Fleur d'Orange;
100 paniers Anisette-aussine;
150 paniers Anisette fine;
[illegible] caisses Sardines à l'huile;
100 boites Pruneaux;
200 lb Saucissons de Lyon;
50000 Bouchons fins;
1 boucaut Canelle.
8 nov E. TASTET & A. DELAMARE, rue Saint Louis, No. 50.

POMMES SECHES—50 bbls de qualité supérieure, à vendre par
8nov PERKS & HALL.

[illegible] ... de Jefferson ...

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable Cour du quatrième district judiciaire de l'état de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, le six de décembre prochain 1836, à midi, à la cour de paroisse dans et pour la paroisse de Jefferson, la propriété ci-après décrite, savoir:

Six lots de terre, situés dans le faubourg Bouligny, dans la dite paroisse et désignés par les Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7, dans l'Ilet No. 4, sur le plan fait par Charles F. Zimpel, député voyer, daté le 18 Mars, 1834, et déposé au bureau de Louis T. Caire, notaire public.

Les lots Nos. 2, 3 4 et 5, mesurent chacun (mesure américaine) 60 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas, 100 pieds de profondeur; le lot No. 5, forme l'encoignure et mesure 100 pieds de face à la rue Bourdeaux; No. 6, mesure 40 pieds de face à la rue Bourdeaux sur 150 pieds de profondeur; et le lot No 7 mesure 60 pieds de face à la rue Jersey, sur 100 pieds de face à la rue Bourdeaux.

Pour payer et satisfaire la demande du plaintif, étant la somme de trois-cent-quarante-neuf piastres et quatre-vingt-onze-cents—avec intérêt, à raison de six pour cent par an, sur la somme de cent neuf piastres et vingt trois cents, depuis le treize octobre 1834; sur la somme de cent douze piastres quarante-et-un-cents, depuis le treize avril 1835; et sur la somme de cent dix-huit piastres soixante-dix-sept cents, depuis le treize avril 1836: le tout jusqu'à parfait paiement, ainsi que les frais.

L'acquéreur ou les acquéreurs s'obligeront à payer la balance des billets restant sur la dite propriété.

JACQUES CHARBONNET, Jnr. Sheriff.
Paroisse de Jefferson, Le 4 novembre, 1836.— 12 nov

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la première Municipalité, avis est donné que Vendredi, 18 du courant, à midi, au bureau de la Mairie, il sera procédé à l'adjudication au rabais de la fouille et du transport de cent mille yardes cubes de terre, à prendre sur la batture du faubourg Ste Marie et à porter dans l'ilet compris entre les rues Ste Anne, Claiborne, Dumaine et Derbigny. Il sera permis aux contractans de prendre aussi de la terre vis-à-vis la rue du Canal.

D. PRIEUR, Maire.
Le 7 Novembre, 1836. 8 nov

Vente de Terrains à Pensacole.

LE Pensacole Land Company, prévoyant l'augmentation de la population de la ville de Pensacole, a divisé une partie de ses terres en terrains propres à bâtir, et en offrira une partie en vente publique le premier lundi de décembre prochain.

Le rail-road de Pensacole à Columbus dans la Georgie, auquel on travaille en ce moment, sera une distance de 48 miles achevé par contrat au 1er. Déc. 1837; d'autres contrats seront faits pour continuer avec vigueur le chemin vers Columbus et Montgomerie ; aussitôt l'achèvement d'une distance de 52 miles du chemin, on calcule qu'il sera tiré au moins 30,000 balles de coton de Montgomery, Conecuh et des comtés de Butler, Pike, Covington et Dale dans l'Alabama. Le chemin passe à travers un pays riche et fertile, (produisant au moins 200,000 balles de coton) tributaires de Pensacole, comme étant le marché qui lui offre le plus d'avantage.

Les relevés du chemin de Pensacole à Blakely dans l'Alabama, à une distance de 50 miles, ont été faits, et démontrent les grandes facilités qu'offre le pays pour l'établissement d'un rail-road : ce chemin sera fait par contrat, et sera achevé aussitôt que possible, de manière qu'il sera ouvert une communication entre Pensacole et la rivière Alabama

Le PENSACOLA LAND COMPANY et le Pensacola Association sont composés de personnes intelligentes, respectables et possédant de grands capitaux, résidant à Philadelphie, New York et Pensacole, et qui ont la ferme détermination de rendre Pensacole ce que la Nature l'a destiné à être, un grand marché commercial, en établissant des communications avec les riches régions de l'Alabama et de la Georgie.

Les Rail Roads qui sont déjà commencés et ceux qui doivent l'être, ouvriront une grande ligne de communications internes qui ne peuvent manquer d'être très favorables aux intérêts de Pensacole, et d'offrir de grands avantages aux personnes avec de petits capitaux, comme aux grands capitalistes, pour le placement de leurs fonds.

Le 'Pensacola Land Company' a retardé d'offrir en vente aucune portion de ses terrains à Pensacole, jusqu'à ce qu'elle se fut assurée que les grands travaux qui pouvaient seuls donner de la valeur à ses terres, avaient été commencés, et se continuaient ; l'augmentation en valeur sera en proportion de l'avancement des travaux du Rail Road, et de l'immense valeur qu'acquerra toute l'étendue de pays en communication avec Pensacole.

Le 'Pensacola Land Company' offrira en vente un quart de ses terrains en décembre prochain, à des termes avantageux, s'engageant que la vente sera sans réserve et bona fide.

La vente aura lieu à Pensacole—Les conditions seront :
Un 1|5 comptant,
Un 1|5 à un an,
Un 1|5 à deux ans,
Un 1|5 à trois ans,
Un 1|5 à quatre ans,
En billets tirés à la satisfaction du soussigné et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

On peut se procurer des cartes litographiées de Pensacole et des pays environnans dans la Georgie et l'Alabama, en s'adressant aux personnes suivantes :
James H Leverich—Nouvelle Orléans.
Fuller, Garner & Co—Mobile.
Hon S. Oliver, comité de Conecuh—Alabama.
Geo. Whitman—Montgomery.
Col. Lane, Limestone county—Alabama.
Cap Otis Dyer, Tuscaloosa—Alabama.
Maître de poste, Natchez Mississipi.
Geo. A. Norros, Columbus Georgie.
Davis & Brooks et S. V S Wilder—New York.
A. G. Jaudon—Philadelphie.

WM. H. CHASE,
9 nov—23 Agent du Pensacola Land Company.

A Messrs. les Habitans sucriers de l'Etat de la Louisiane.

NOUS, soussignés, convaincus de l'infaillibilité du mode de fabrication du sucre découvert par Mr. Jos Nicolas, croyons devoir à nos confrères et à l'inventeur, cette notice publique afin de les prémunir contre tout moyen que pourrait employer la mauvaise foi pour faire du tort à l'auteur de cette découverte et à eux mêmes en les trompant.

Nous référons aux personnes qui n'ont pas été à même de signer la présente, entr'autres à Messrs. Pierre Lefebvre, Fazende, Verlois, Dussau, et Lebœuf.

Nous pensons en conséquence qu'il est de l'intérêt de tous les sucriers de souscrire et de se faire montrer le moyen de Mr Nicolas, qui en très peu d'heure les mettra à même de faire du sucre de première qualité et avec toute la régularité possible, et que tous et chacun d'eux ne se refuseraient pas à lui rendre, comme nous, ce témoignage public de notre entière satisfaction.

Paroisse Jefferson, 7 novembre 1836.
LUCIEN LABRANCHE,
E. FORTIER fils & Co.,
GEO. A. WAGGAMAN,
L. DUFILHO,
EUGENE FORTIER,
M GARCIA,
L. DROUET,
THEO FORTIER,
8 nov—6 J. B. DROUET.

A. M. LAPERRIERE LEVESQUE, commissionnaire des articles de Paris rue des Petites Ecuries, no. 6 bis (à Paris) offre ses services pour tout ce qui concerne l'achat de marchandises françaises et se charge de commissions à faire à l'étranger. Pour plus amples renseignements s'adresser à MM. V. Rouhaud et E. Hebrault, ou à M. J. Le Carpentier, à la Nouvelle Orléans. 5 sept—1an,1ps

ENTREPOT de Bois d'Acajou.—Rue Delor, No 7, près du marché d'en haut.—En magasin:
8760 pieds placages ombrés d'acajou;
2500 do crotch;
1200 do bois rose;
1150 do bois zèbre;
2500 acajou d'un demi pouce;
4000 do d'un pouce;
1505 do de deux pouces et demi;
Billes d'acajou de différentes grandeurs
7 nov—6 J J HALL.

LE soussigné prévient le public et ses pratiques en général, qu'il reçoit par les navires Marengo et New-Orléans, un grand assortiment de marchandises sèches choisies pour ce marché.
L. SEJOUR,
7 nov—6 3ps Encoig. St-Philippe et Bourbon, 100

INSTITUTION DE JEUNES GENS.
METHODE RATIONNELLE.
Directeur: H. Magnin, professeur ès-lettres et sciences.

EXTRAIT DU PROSPECTUS GENERAL.

LES objets de l'enseignement forment trois sections. Etudes de la 1ère section:— Lecture; écriture; français; arithmétique; premiers élémens d'histoire et de géographie; dessin linéaire.

Etudes de la 2ème section: français; allemand; anglais; espagnol; italien; élémens d'histoire et de géographie; arithmétique appliquée; tenue des livres; droit commercial; élémens de géométrie et de mécanique; arpentage; dessin linéaire; élémens de physique et de chimie; quelques notions d'histoire naturelle.

Etudes de la 3ème section grammaire générale; langues hébraïque; grecque, latine, allemande, anglaise, espagnole, italienne; étude complète de la langue française; rhétorique; exercice de l'improvisation parlé et écrite; histoire; géographie; élémens d'astronomie; philosophie; littérature; mathématique (spéciales et élémentaires); géométrie de l'arpentage; principes du dessin et du Lavis; élémens de mécanique; dessin des machines; petits cours de phisique et de chimie; histoire naturelle élémentaire.

ECOLE DU SOIR.

Le même professeur donne des leçons du soir aux personnes qui désirent compléter leur éducation dans les arts et les sciences énumérés ci-dessus.

N. B. Pour les honoraires de l'enseignement, &c., s'adresser tous les jours 8 heures à 4 heures, rue de la Vieille Levée, vis-à-vis de l'Hôtel de la Monnaie chez Mr. H. Magnin, directeur.
29 oct

L'AGENT du soussigné, M Casbergue, est de retour de son voyage d'Europe avec un assortiment complet de linge fait, consistant en habits, lévites, surtouts, manteaux, pantalons, gilets de dessous, stocks, cravates, gants, stocks en soie, paraphies à poignard, bretelles élastiques, chapeaux de soie, équipements militaires, telsqu'épaulettes, dragonnes en or, épaulettes de laine rouges, dragonnes de laine rouges, plumets, sabres, épées, équipements complets de chasseurs, et une variété d'autres articles.
LOUIS A BARBARIN,
7 nov—3 Rue de Chartres, N 103.

SIGNOR E. BRAKAMP, Professeur de Flute, élève du conservatoire et primo flauto à San Carlo, Naples, étant engagé au Théâtre St Charles de cette ville, donnera des leçons de cet instrument. Pour ses conditions, s'adresser rue Gravier, No 119.
2 nov—3m

E. J. BERNARD a transporté son magasin rue Royale, No. 117, entre les rues Conti et St Louis.
31 oct—10

SIROP antigoutteux du célèbre Boubée.—En débarquement du Globe, plusieurs centaines de demi-bouteilles de ce remède, si justement recommandé pour tous les cas de goutte et rhumatisme chroniques, à vendre à la Pharmacie de
8 juin A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale.

Vous prendrez les armes Dimanche 20 novembre prochain, à 8 heures précises du matin, conformément à la loi. Lieu ordinaire du rendez vous. Equipement complet habit, pantalons bleus.
Par ordre du capitaine.
GUSTAVE CRUZAT,
11 nov—1 Sergent major.

Gardes d'Orléans—Attention!!!

En vertu d'un ordre et du consentement du Brigadier Général de la Légion de la Louisiane et suivant le grand nombre de membres qui composent les deux compagnies des Gardes d'Orléans, vous êtes prévenus que l'élection d'un sergent major et d'un caporal fourrier pour la 2me. compagnie aura lieu Dimanche prochain, 13 du courant, dans la Salle d'Orléans, depuis dix heures jusqu'à midi. Les membres qui aspirent à ces deux places sont priés de faire parvenir leurs noms au soussigné.
PAUL BERTUS, Capitaine.
11 nov—4f

TIRAILLEURS LOUISIANAIS.

LA compagnie prendra les armes le 20 de ce mois, à 8 heures du matin, au lieu ordinaire, l'appel se fera à 6 heures : équipement complet, tenue d'hiver, pour l'inspection du Brigadier.
Par ordre du capitaine Grivot.
EUG. DEFOUAN,
9 nov Sergent major

B. F. French, contre J. B Allen

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres en cette ville, le mercredi 14 décembre prochain, à une heure de relevée la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

Deux certains lots de Terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés au faubourg Ste. Marie et désignés par les Nos. 1 et 2

Les dits lots contigus l'un à l'autre mesurant chacun (mesure anglaise) trente un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Girod, entre les rues Philippa et Baronne, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes,

Saisis dans le procès ci dessus.

Conditions—$1200 comptant, avec les intérêts et frais du procès, et la balance à 12, 18 et 24 mois, à dater du 18 mars 1836, en billets endossés à satisfaction et spéciale hypothèque jusqu'à parfait paiement.
11 nov FRED. BUISSON Sherif.

ASSORTIMENT SUPERBE ET NOUVEAU de bijouterie, montres et articles de goût.

LOUIS MUH informe ses amis et le public, qu'il vient d'ouvrir un assortiment superbe de montres patentes en or et en argent, Duplex et à ancre, Montres de l'Epine et Montres ordinaires, Bagues et Epinglettes en diamant, Boucles d'oreilles des dessins les plus nouveaux, Chaînes en or de différens dessins, pour hommes et pour femmes désà coudre, en or, en argent et en acier, lunettes en or, en argent, en écaille et en acier. Médaillons, boîtes à miniatures, écrins et boucles d'orreille en perle, porte-crayons en or et en argent, curdent do. canifs, ciseaux, pistolets, poignards, argenterie, boucles à ceintures, boites à ouvrage pour femmes, huiliers, mouchettes, plateaux, et une grande variété d'articles de goût, à vendre en gros et en détail à bas prix et à des conditions avantageuses au No. 113 rue de Chartres.

De plus, un assortiment d'outils pour horloger et de marchandises plaquées, pour les marchands, on a besoin d'un bon ouvrier horloger, il est inutile à tout autre qu'un bon ouvrier de s'offrir.
31 oct—8

AGENCE générale.—Le soussigné de nouveau domicilié à la Nouvelle Orléans, se chargera à l'avenir, des affaires des personnes qui, voulant quitter le pays ou s'en absenter seulement, y laisseraient des intérêts à soigner. Il fera en outre le courtage de change dans toutes ses branches, et s'entremettra pour tous achats ou ventes de propriétés ou produits.
S'adresser rue Conti, No. 55.
5 oct—6m. 8ps F. LAVILLE.

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $2 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées et bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Luzenberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire. 28 nov

HUILE de Spermacetti et Baleine—30 tierçons Huile de Spermacetti, raffiné;
10 do do premiere qualité;
10 do et 5 barils Huile de Baleine.
En débarquement et à vendre par L. D. C. WOOD,
5 nov rue Poydras, no. 22.

Nouveautés.

BINOCHE FRERES, previennent les Dames et le public en général, qu'ils feront le lundi, 7 de ce mois, l'ouverture de tous leurs articles de goût et nouveautés en tout genre, qu'ils reçoivent de Paris, par le Marengo et le Coriolanus No. 123, rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse. 3 nov

TOILE D'EMBALLAGE ET CORDAGE.—150 pièces toile d'emballage de Kentucky, 250 rouleaux de cordage dito, en débarquement et à vendre par KOSKINS & WILCOCKS,
12 nov Rue du Camp No 51.

BOEUF.—25 demi barils bœuf (mess) pour l'usage des familles, en débarquement du bateau à vapeur Lexington et à vendre par YORKE FRERE,
12 nov 65 rue du Camp.

A VENDRE en débarquement des navires Marengo & Coriolanus, venus du Havre.
60 services porcelaine unie.
12 malles Parfumerie.
100 paniers vin de Champagne, AI et Sillery mousseux.
100 do. Vin Bourgogne, grand mousseaux.
400 caisses vin do. Chambertin, Romané, Pomard et Beaunes.
D'importation antérieure, ayant droit au drawback, 400 caisses vin de Bordeaux.
2 do Mousseline unie et brodée, pr. robes et meubles à vendre par J. VATINEL,
10 nov—6 Rue Conti, No 21.

AVIS.—Les soussignés ont commencé les affaires dans les nouveaux magasins rue des Magasins No. 58. Ils seront toujours prêts à recevoir des denrées et autres marchandises. Ils feront comme à l'ordinaire des avances sur toutes les marchandises qu'on leur consignera, aussi des avances libérales sur les marchandises expédiées à leurs amis à Baltimore, Philadelphie, New-York et Boston.
SOMERS & ALEXANDER.
9 nov. Rue des Magasins, No. 58

A VENDRE.—Une négresse bonne cuisinière, faisant la cuisine à la française, connue sous le nom d'Elisa, âgée d'environ 40 ans, elle sera vendue par M. Durdhet et Co. samedi prochain à la bourse Hewlet encoignure des rues Chartres et St. Louis à 6 et 12 mois de crédit.
F. LAMBERT.
11 nov—3 rue Royale.

UN jeune homme au fait des affaires arrivant de France et porteur de bonnes recommandations désire se placer dans un bureau ou dans un magasin. S'adresser rue Ste Anne No, 196 ou au consulat suisse rue Bienville No 26. 11 nov.

BOEUF—25 demi barils Bœuf mess pour l'usage des familles en débarquement du bateau à vapeur Echo; et à vendre par YORKE FRERES,
10 nov rue du Camp No 65.

10 Boucauts de Sucre, qualité supérieure, à vendre par HENRY, LATAPIE & Co,
9 nov Vieille Levée, No 63

AVIS.—Carlisle Pollock, notaire public, a transporté son étude à l'encoignure de la rue Conti et du passage de la Bourse, au premier étage.
1er nov—8

AVIS.—Le soussigné prévient le public de la Nlle Orléans et surtout les capitaines de navires qu'il ne paiera aucune dette contractée par sa sœur Camille.
Matamoras 6 oct. 1836. F. GALBERT.
9 nov—4

FOIN français.—400 balles foin de 1ère. qualité reçu par le navire Globe venant de Bordeaux, en magasin et à vendre par WM. E. CROUCH & Co.
10 nov—8 Encoignure des rues Hopital et Gallatin.

LINCOLN & GREEN, ont transporté leur magasin au No. 35 rue du Camp. 8 nov.

CUCULLU, LAPEYRE & Co., offrent à vendre : 200 sacs de café; 160 balles tabac de la Havane; 450 milliers cigarres; 5 barils Amandes à la taine. 12 nov

220 Paniers Huile d'olive superfine épurée, grosse bouteille, marque Possel fils, à vendre par HENRY, LATAPIE & Co.
12 nov 63, Vieille Levée.

VERMICELLE & Macaroni de Palerme, à vendre par HENRI-LATAPIE & Co.
12 nov

66 Caisses Cerises, marque Gueland Frères, de Paris, en débarquement du navire New Orleans, et à vendre HENRY, LATAPIE & Co,
12 nov 63 Vieille Levée.

EAU DE VIE, &c—50 barils Eau de vie; 20 demi barriques Vin de Sherry; 19 barils do. Saint Lucar, en débarquement et à vendre par
12 nov R. GRONING & Co.

BOTTES, Souliers & Brodequins—400 caisses reçues par le navire Ohio, comprenant un assortiment général, à vendre par R. G. HOBBS,
12 nov rue de la Douane, no. 12

FARINE—700 barils Farine fraîche, surfine de la nouvelle récolte, et à vendre par G. DORSEY,
12 nov 44, Nlle. Levée.

LA société de Robert Ferriday et Co. ayant été dissoute par la retraite de Robert Ferriday, les affaires seront à l'avenir conduites par les soussignés sous la raison de Spangenberg et Ferriday.
L. SPANGENBERG,
J. C. FERRIDAY.
7 nov—6

INDIENNES rouges; bordures pour rideaux; Arabins très rouge; toile à drape de 12|4, en débarquement du navire Sophie, venant de Hambourg, et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
11 nov rue Bienville, No. 45

FROMAGES—30 Fromages de Gouhen, en débarquement du navire Yazoo, et à vendre par ROBERT H. WHITE,
11 nov 31, rue Gravier.

JAMBONS de Westphalie—En débarquement du navire Sophie, venant de Hambourg, et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
11 nov 45, rue Bienville

VINS—20 demi barriques vins de [illegible] en débarquement du navire Star et à vendre par SOMERS & ALEXANDER.
11 nov Rue des Magasins No 50.

Ventes à l'Encan.

PAR ISAAC L. M'COY.
Bureau No. 47 à l'encoignure Arcade.

IL sera vendu samedi prochain 19 du courant à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis,

Quatre lots de valeur—situés au faubourg des Religieuses, faisant face à la rue St Amand, et à une très courte distance du fleuve et dans une section des plus convenables pour le déchargement des navires. La proximité de cette propriété aux presses à coton et aux entrepôts de tabac doit donc peu de temps, augmenter la valeur de ces propriétés. AUSSI au même instant, seront vendus SEPT LOTS faisant face à la rue Clouet, dans le faubourg Livaudais près du [illegible] avec des moulins à vapeur et autres améliorations. Ces terrains sont très bien situés pour les affaires commerciales.—SIX LOTS de terre, sur le nouveau canal, dans le faubourg Delor, et près du débarcadère de Florida, ces lots sont très bien calculés pour un chantier de madriers et de planches.

Les plans de ces propriétés seront exhibés à ladite bourse. Conditions à la vente.
12 nov—3

PAR JOHN M BACH.

IL sera vendu jeudi 17 novembre 1836 à 4 heures au chantier de Mr. Burthe, au coin des rues Delord et Magasins, le reste de bois de charpente qui se trouve dans le dit chantier, consistant en 40,000 pieds [illegible], solives, poteaux et planches, et en lots que désireront les acheteurs.

Conditions, toutes sommes au dessous de $100 comptant; de 100 à 300 60 jours; au dessus de 300 4 mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur. 12 nov

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu lundi, 14 du courant, à dix heures du matin, à son magasin d'encan, pour clôre un compte,
400 onces Sulfate de quinine, français,
70 livres Huile de Bergamot;
70 livres do Citron;
65 paniers Huile d'olive;
60 grosses Fioles assorties. 12 nov

PAR J. H. DOMINGON.
Lots de la rue Julie et Carondelet.

IL sera vendu le jeudi 17 de novembre, à midi, à la bourse de Hewlett, en bloc, Trois superbes Lots de Terre, situés à l'encoignure des rues Julie et Carondelet, dans la seconde municipalité; ces lots sont représentés sur un plan certifié par F. Wilkinson, voyer, par les Nos. 2, 3 et 4, lequel plan est déposé à la Bourse.

Il existe sur les dits lots, une maison composée de quatre chambres, deux cabinets et une galerie, cuisine, chambre à domestique &c.

Chaque lot mesure 21 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Julie, et 100 pieds sur la profondeur de la rue Carondelet.

Cette vente doit attirer l'attention des spéculateurs et autres, à cause de la situation avantageuse de ces lots, car ils sont à la proximité du Canal de la Banque et au centre des affaires ; ils conviendraient parfaitement pour faire des résidences bourgeoises ou des magasins d'entrepôts, car les charrois peuvent se faire facilement, vu que le pavage de la rue Julie est fini depuis le fleuve jusqu'au Bassin de la Banque

Conditions—Toutes les banquettes sont faites et payées, mais le pavage sera payé par l'acquéreur, et le dit acquéreur devra remplir les conditions de la vente dans les dix jours qui suivront ladite vente; dans le cas contraire, les dits lots seront vendus à la folle enchère, après dix jours d'avis.

L'acte de vente sera passé par devant Mr. L. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Termes—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
11 nov—7

PAR JOHN M. BACH.
Vente positive et sans réserve

IL sera vendu jeudi, 17 novembre 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure Chartres et Saint Louis, **200 Terrains de Valeur,** situés sur le nouveau Canal, et faisant face immédiatement au chemin à coquilles qui est maintenant achevé. Ces terrains se trouvent à une petite distance de la ville, et leur position pour le commerce est très avantageuse.

Conditions : Un quart à 6 mois, et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 11 nov

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu mardi, 15 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.
Quatrevingt Terrains situés à Huntingburg, faisant face à la mer, à 6 arpents à l'Ouest de la propriété de Manuel White

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. Le plan sera exhibé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Les actes de vente pardevant F. Grima, aux frais des acquéreurs. 11 nov

PAR M. BARNETT.

IL sera vendu mardi, le 15 du courant, à la Bourse Hewlett,
Un superbe Terrain, situé au faubourg Marigny, avec les bâtisses qui se trouvent dessus; le terrain mesure 28 pieds 9 pouces sur la rue des Français, sur une profondeur de 84 pieds. Il existe sur le dit terrain une maison neuve, composée de 4 appartements, cheminée doublée en briques, cuisine, puits, &c., le tout bien fini. Le terrain est dans l'ilet qui est borné par les rues des Français, des Bons Enfans, ru d'Amour et la promenade des Champs Elysées.

Les personnes qui désireraient acheter cette propriété feraient bien d'aller les examiner avant le jour de la vente. Le plan est exposé à la Bourse.

Conditions, à la vente. 11 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Succession de Stephen Blackwell.

IL sera vendu lundi, 14 Novembre prochain, à dix heures du matin, d'ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et sous la direction des exécuteurs, à la dernière résidence de feu Stephen Blackwell, dans la rue Apollon, continuation de la rue Carondelet, près du rail road de Carrollton.

Une quantité de meubles, meublans, bien assortis. Aussi, le fond de magasin du défunt, consistant en bottes, souliers et brodequins en caisses, souliers pour femmes et enfans, chapeaux en caisses et une quantité de marchandises, sèches bien assorties par lots.

Deux bonnes Vaches laitières, l'une d'elle avec son suivant, âgé de 5 à 6 mois.

Conditions—Toute somme au dessous de $100 comptant, de 100 à $400, 60 jours, et au dessus de $400, 4 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire. 31 oct.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu jeudi, 17 novembre 1836, à 4 heures de l'après midi, rue des Champs Elysées, entre les rues Moreau et Casacalvo, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de district, pour le premier district judiciaire de cet etat, en date du premier juillet 1835 et à la requête des syndics de Paul Fandelly.

Une quantité de pierres plattes

Conditions.—Jusqu'à $200 comptant, au dessus en jours de crédit, en billets endossés à satisfaction des syndics. Les pierres ne seront livrées qu'après que l'acquéreur aura rempli les conditions de la vente, et seront pour son compte et risque aussitôt mesurées. 8 nov.

PAR M. BARNETT Sr. et H. DOMINGON.

IL sera vendu le Jeudi 15 décembre 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, la superbe propriété connue sous le nom de la Terre haute, s'étendant depuis la rue des Ursulines, la rue d'Orléans, le Canal Carondelet, la rue du Canal jusqu'à la rue de la Commune. Les améliorations immenses qui se font dans le faubourg Trêmé et la beauté de cette terre, sont de sûrs garants de la prospérité que doit atteindre cette portion de la 1ère. Municipalité.

Conditions : un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Les actes de vente seront passés devant Octave de Armas, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. 8 nov

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu le jeudi 17 du courant, à midi à la Bourse de Hewlett, un terrain situé à l'encoignure des rues Bourgogne et Ursuline, ayant 32 pieds de face à la première et 20 pieds 6 pouces de face à la seconde, ensemble la batisse en briques qui s'y trouve construite

Conditions 6 et 12 mois de crédit. L'acte de vente sera passé par devant L. T. Caire, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 8 nov

PAR JOHN M. BACH.
Aux entrepreneurs et autres.

IL sera vendu lundi 14 novembre 1836, à midi sur les lieux dans la rue St. Charles.

Les matériaux pour construction, dans l'état actuel qu'ils se trouvent dans le magazin construit par le feu John Linton et occupé maintenant par Messrs C H F. Hayes et Levi H. Gale, comme suit.

Lot No. 1 Les ardoises qui sont d'une excellente qualité et qui font la couverture de la dite bâtisse, qui est 32 pieds de large par 54 pieds 11 pouces de profondeur.

Lot No. 2. Les abattants qui sont de fer et leurs entourages aussi en fer, de la face du magasin.

Lot, No. 3. Les cadres des portes, les portes et chassis de la façade du dit magasin et aussi ceux de derrière, à l'exception de la porte et cadre du corridor qui est réservé.

Conditions tout doit être enlevé les deux jours suivant l'adjudication et faute de quoi le vendeur aura le droit de faire enlever aux frais des acquéreurs. 1 mois de crédit par billets endossés à la satisfaction des vendeurs. 6 nov

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu vendredi 18 novembre 1836 à l'arcade de Banks, entre les rues Gravier et Natchez.

Deux terrains de valeur dans le faubourg Annonciation.—No. 1 dans l'ilet No 80 formant l'encoignure des rues Nayades et Terpsicore, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Nayades, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Terpsicore avec toutes les bâtisses y construites. No. 2 dans le même ilet mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Nayades, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes et attenant au lot No. 1.

Conditions.—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois par billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Actes de vente par Joseph B. Marks aux frais des acquéreurs. 9 nov.

20 piastres de Récompense.

Parti marron depuis le mois de mars dernier, l'esclave nommé ANTOINE, nègre congo, ou de la Jamaïque, âgé de 60 ans, fortement constitué et d'environ 5 pieds de taille, parlant mauvais français et anglais et se faisant passer pour libre.

Il appartenait ci-devant à feu Daniel Clark, et depuis à feu Mr. J. R. Holliday. Il a été souvent vu dans le faubourg d'en haut; il a de petites et bonnes dents, paraît souriant quand on lui parle, un peu boiteux le visage très marqué de quelques petites cicatrices, cheveux gris et petites pressions [illegible]. Les bouts de ses doigts ayant été gelés, ses ongles sont de couleur brun foncé.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera au No. 20, rue Saint Louis. 28 oct—2p-6

DETENU à la geôle de la paroisse de Jefferson, le nègre nommé Ned, appartenant à Mr Trudeau, sur la côte. Le propriétaire est invité à le réclamer conformément à la loi.
JACQUES CHARBONNET, jr. Shérif.
Paroisse de Jefferson, le 1 Nov. 1836. 2 nov